



ASSOCIATION CANADIENNE DES SPORTS D'HIVER

1451 West Broadway #202, Vancouver CB, Canada, V6H 1H6

Demande de sanction pour l'entraînement à l'étranger

Veillez prendre note: Afin que votre entraînement soit couvert par le régime d'assurance responsabilité de l'ASCH, la discipline de l'ACSH et l'ACSH doivent approuver tous les entraînements à l'étranger. Tous les groupes d'entraînement doivent compléter le formulaire plus bas en y indiquant les renseignements demandés. Tout athlète voyageant hors du Canada doit être détenteur de la PAAS appropriée avant son départ. La Classe 4 de la PAAS (couverture 7 jours ou Classe 5 (couverture 14 jours) est offerte aux athlètes NON-FIS qui voyagent aux États-Unis, et la Classe 2 PAAS pour tous les autres déplacements internationaux.

- 1) Nom du club/équipe:
- 2) Personne-ressource et coordonnées:
Nom:
Courriel:
Téléphone:
Adresse postale:
- 3) Pays visité lors du voyage:
- 4) Dates du voyage:
- 5) Nombre d'athlètes:
- 6) Nombre d'entraîneurs, d'instructeurs et de techniciens:
- 7) Tranche d'âge des athlètes voyageant:
(Veillez prendre note que tous les participants doivent détenir une preuve d'assurance-accidents à l'étranger)
- 8) Destination précise: *(Veillez indiquer le nom légal de la station de ski)*
- 9) Description des services médicaux sur la montagne et les services de sauvetage offerts :
- 10) Qualifications médicales de tout membre du personnel voyageant avec l'équipe et personnel sur la montagne :
- 11) Disponibilité de soutien traumatique de soins avancés de réanimation des polytraumatisés (ALS/ACLS):
- 12) Lieu le plus près d'un centre de traumatologie :
 - a) *Ville et distance de la station de ski:*
 - b) *Mode d'évacuation pour atteindre le centre de traumatologie :*
- 13) Veuillez fournir les contacts locaux de soutien médical :

Les formulaires doivent être transmis pour fins d'approbation au moins deux (2) semaines avant le départ.